



1028 Préverenges, le 15 septembre 2023

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 14 septembre 2023**

En vertu de l'article 162 de la Loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 14 septembre 2023, a décidé :

Préavis 3/23 Arrêté d'imposition pour l'année 2024
d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal. Il est ici précisé que conformément à l'article 33 de la loi sur les impôts communaux (LCom), l'arrêté d'imposition sera soumis à l'approbation de la Cheffe de Département et la publication dans la FAO sera effectuée le 28 novembre 2023. Le délai référendaire débutera dès cette publication.

En outre, le Conseil a enregistré le dépôt des préavis suivants :

4/23 Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Commission : Mmes S. Böhlen, B. Moser, S. Steinhaüslin et MM J. Chomette et P.-Ph. Hermann

5/23 Révision du règlement des sépultures et du cimetière

Commission : Mmes M. Ben Hassena, V. Eggenberger et MM S. Bergier, H. Perret et J. Scherer

6/23 Demande d'un crédit d'étude de Fr. 397'000.- pour le déplacement du Port de la Venoge

Commission : Mmes A. Garraux, C. Monneron, A. Pictet Vallon et MM Badoux et P. Ihmle

Prochaine séance : le 12 octobre 2023 à 20 h à l'Aula

La Présidente

Sylviane Lambelet-Blanc

La Secrétaire

Claude de Titta

